

BILAN 2020 - 2025

Octobre 2025

Edito du Président

Après huit années de concertation, de travail collectif et d'engagement de tous, nous avons franchi une étape essentielle dans la construction de notre avenir commun avec l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Vallée de la Drôme Aval en décembre 2024.

Notre territoire, à la fois rural et dynamique, est marqué par une forte croissance démographique. Cette évolution, porteuse de nombreuses opportunités, soulève également de nouveaux défis pour assurer un développement harmonieux et durable. La mise en place de ce SCoT nous permet de répondre de manière concertée et structurée aux besoins de notre population tout en préservant nos atouts.

Ce Schéma de Cohérence Territoriale n'est pas une fin en soi, mais le début d'un processus de mise en œuvre qui s'étendra sur plusieurs années. C'est ensemble, avec l'implication de tous, que nous réussirons à transformer ces orientations en actions concrètes, bénéfiques pour nos territoires et nos habitants.

Loïc Morel





SCoT Vallée de la Drôme

Le territoire du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval

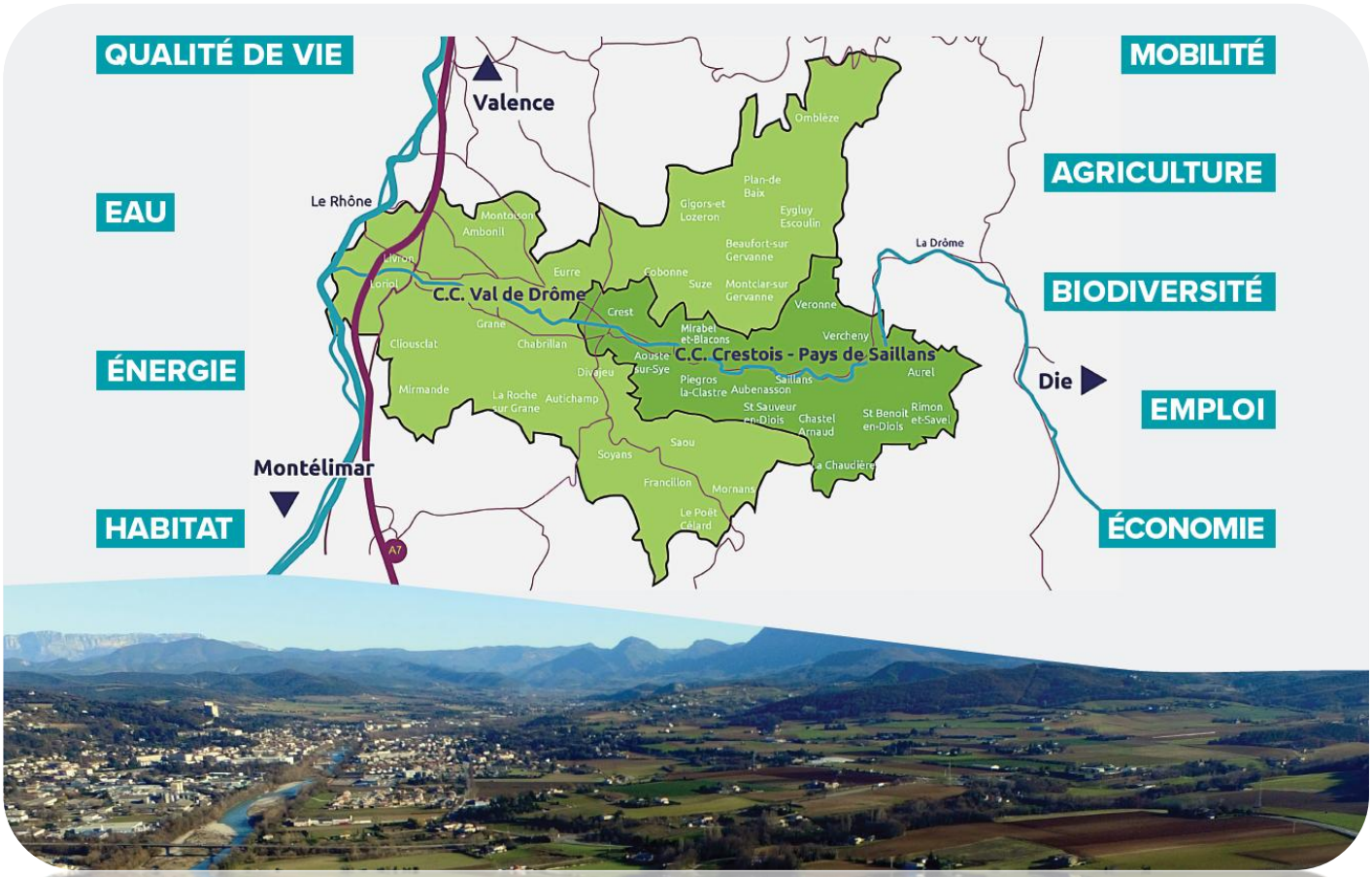

Caractéristiques principales

- **2 EPCI**
- **44 Communes**
- **46 305 Habitants** (2019)
- **3 Pôles structurants:** Crest, Livron et Loriol (engagées dans le programme Petites Villes de Demain)

Un territoire attractif :

- Un taux de croissance annuel moyen de 1% par an.
- Une pression foncière élevée
- Reconnu pour la qualité de son cadre de vie

L'eau : une ressource à protéger et préserver

Restaurer et protéger la biodiversité

Un territoire **vulnérable au changement climatique** et **une transition énergétique à accélérer**



Le SCoT, un processus d'élaboration concertée qui s'inscrit dans la durée

DIAGNOSTIC
Identifier les grands enjeux pour demain.

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)
Imaginer une vision pour demain.

DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)
Lister les moyens opérationnels et concrets.

CONSULTATION & ENQUÊTE PUBLIQUE
Recueillir des avis et observations des personnes publiques associées et des citoyens.

APPROBATION
Adopter le contenu du projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis et observations, en conseil syndical.

ET DEMAIN
Mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale.

2017 — DÉBAT PADD **DÉC. 2019** — ARRÊT SCOT **DÉC. 2023** — **DÉC. 2024** — **2040**

Horizon 2041

Une démarche collective !

+ de 100 réunions en 7 ans

- Une réflexion construite progressivement depuis 2017
- Un état d'esprit constructif, un partage global des axes et points stratégiques sur les différents volets et des enrichissements tout au long de la démarche
- Une méthode qui s'appuie sur une large concertation avec les élus, les techniciens des EPCI, les partenaires institutionnels et les acteurs du territoire







La procédure d'approbation du SCoT

Consultation PPA : janvier - avril 2024

⇒ **Présentation du projet arrêté aux communes :** entre janvier et avril

⇒ **Présentation du projet en Comité de Massif :** 11 avril 2024 matin

⇒ **Présentation du projet arrêté en CDPENAF :** 11 avril 2024 après-midi

- **18 PPA ont émis un avis dont 13 favorables et 5 favorables avec réserves**
- **19 communes ont émis un avis dont 9 favorables, 5 favorables avec réserves, 1 circonstancié et 4 défavorables**

Enquête Publique du 6 mai au 8 juin 2024

⇒ **Désignation d'une commission d'enquête de 3 commissaires enquêteurs**

⇒ **Tenue de 12 permanences physiques et de 15 lieux d'enquête**

⇒ **Environ 200 observations recueillies**

- **Avis favorable avec réserves**





Le SCoT est approuvé. La mise en œuvre est lancée !

L'année 2024 a été marquée par la procédure d'approbation du SCoT, avec la consultation des Personnes Publiques Associées et des communes de janvier à avril 2024 et l'enquête publique du 6 mai au 8 juin. Pas moins d'une quarantaine d'avis ont été étudiés lors de plusieurs conseils syndicaux et des modifications des documents du SCoT ont été apportées.

Le 18 décembre dernier, les élus du conseil syndical se sont réunis et ont voté à l'unanimité l'approbation du SCoT.

Avec l'approbation du SCoT, une nouvelle page se tourne et l'objectif est désormais celui de sa mise en œuvre.



Envie d'en savoir plus !

👉L'ensemble des documents du SCoT approuvé sont téléchargeables sur le site internet : www.scot-valleedrome.fr

C'est maintenant que tout commence!

Le SCoT exécutoire produit des effets bénéfiques pour le territoire

La mise en œuvre de la stratégie territoriale

- **Passer de la stratégie à l'action locale :**
  - Par la déclinaison dans les outils (PLU/PLUi ; PLH ; PCAET ; PDM…)
  - Par les opérations : avis sur les autorisations d'exploitation commerciale et les grandes opérations d'urbanisme (ZAC de + de 5000 m²)
  - Par les politiques sectorielles
  - Par tous les projets opérationnels et de développement



- **S'appuyer sur tous les acteurs** pour la mise en œuvre : communes, intercommunalités, chambres consulaires, associations, agriculteurs, chefs d'entreprise, acteurs commerciaux, habitants…
- **Partager le récit de la stratégie territoriale**
- **Observer afin de piloter le changement de trajectoire**

Les priorités identifiées pour mettre en œuvre le SCoT

Accompagnement de la traduction du SCoT

Suivi et accompagnement de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Promouvoir l'appropriation du SCoT et de ses enjeux en donnant les clés de lecture du SCoT : réalisation de fiches thématiques et documents pédagogiques pour guider les projets locaux

Communication et sensibilisation

Lettre info, site Internet

Sensibilisation aux thématiques de l'aménagement via des cycles de réflexion : conférences et ateliers thématiques

Réalisation d'études spécifiques sur des thématiques à enjeux

Réalisation d'un bilan besoins/ressources sur les matériaux (carrières)

Caractérisation des espaces de résilience & espaces de renaturation au sein des espaces bâtis

Construction des outils de suivi du SCoT

Mise en place d'un observatoire afin de suivre les différents indicateurs et de pouvoir anticiper le bilan obligatoire dans 6 ans

Participation et suivi des démarches supra et territoriales

Suivi de projets stratégiques sur l'eau, l'énergie, la biodiversité, l'agriculture…

Participation à l'interSCoT Drôme-Ardèche, suivi SCoT voisins, révision SAGE, PTGE

OBJECTIFS 2025 -2026

Accompagnement de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme approuvés

Que dit le Code de l'Urbanisme ?

- Lorsqu'un Schéma de Cohérence Territoriale est approuvé ou révisé, les documents d'urbanisme opposables sur le territoire (PLU(i) ou documents en tenant lieu et Cartes Communales) doivent être **rendus compatibles** avec les orientations et objectifs du nouveau SCoT
- L'EPCI ou la Commune, maître d'ouvrage du PLU(i) ou de la Carte Communale, analyse la compatibilité du document d'urbanisme avec les dispositions du SCoT et délibère sur **son maintien en vigueur** ou sur **sa mise en compatibilité**
- Cette délibération intervient dans le délai d'un an après l'entrée en vigueur du SCoT, c'est-à-dire **la date à laquelle le SCoT commence à produire ses effets** (soit le 19 février 2025 pour le SCoT Vallée de la Drôme Aval)
- Durant ce délai, le PLU(i) approuvé ou la Carte Communale continue de produire ses effets

Et pour le SCoT de la Vallée de la Drôme Aval ?

La mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux est un levier incontournable de la mise en œuvre du SCoT !

Pour le SM SCoT, la volonté de porter le projet de développement du territoire en poursuivant la concertation avec les communes et les EPCI établie lors de l'élaboration du SCoT est fondamentale…

… d'où la volonté d'accompagner les communes et les EPCI dans l'appropriation de ce nouveau SCoT

Des rencontres, des visites de terrain avec les élus et techniciens se tiennent dans les communes dotées de documents d'urbanisme

Puis, une note d'analyse préalable de la compatibilité du document d'urbanisme avec le SCoT, avec propositions de modifications si nécessaire est rédigée

Et un accompagnement technique des communes et EPCI dans la mise en compatibilité de leur document d'urbanisme avec le SCoT, sera établi à chaque étape de travail

Ainsi, le travail collaboratif entre le Syndicat Mixte du SCoT, les EPCi et les communes qui a prévalu pendant l'élaboration du SCoT, est appelé à se poursuivre lors de cette phase de mise en compatibilité des documents d'urbanisme, pour engager efficacement la mise en œuvre d'un aménagement qualitatif et sobre sur le territoire de la Vallée de la Drôme Aval.

OBJECTIFS 2025 -2026

Participation et suivi des démarches supra et territoriales

- ❖ Veiller à la cohérence globale de la stratégie territoriale inscrite au SCoT
- ❖ Devenir un acteur à part entière du développement territorial et un interlocuteur des organismes institutionnels
- ❖ Suivi de projets stratégiques sur l'eau, l'énergie, la biodiversité, l'agriculture, l'aménagement, l'économie…
- ❖ Participation à l'interSCoT Drôme-Ardèche, suivi des SCoT voisins

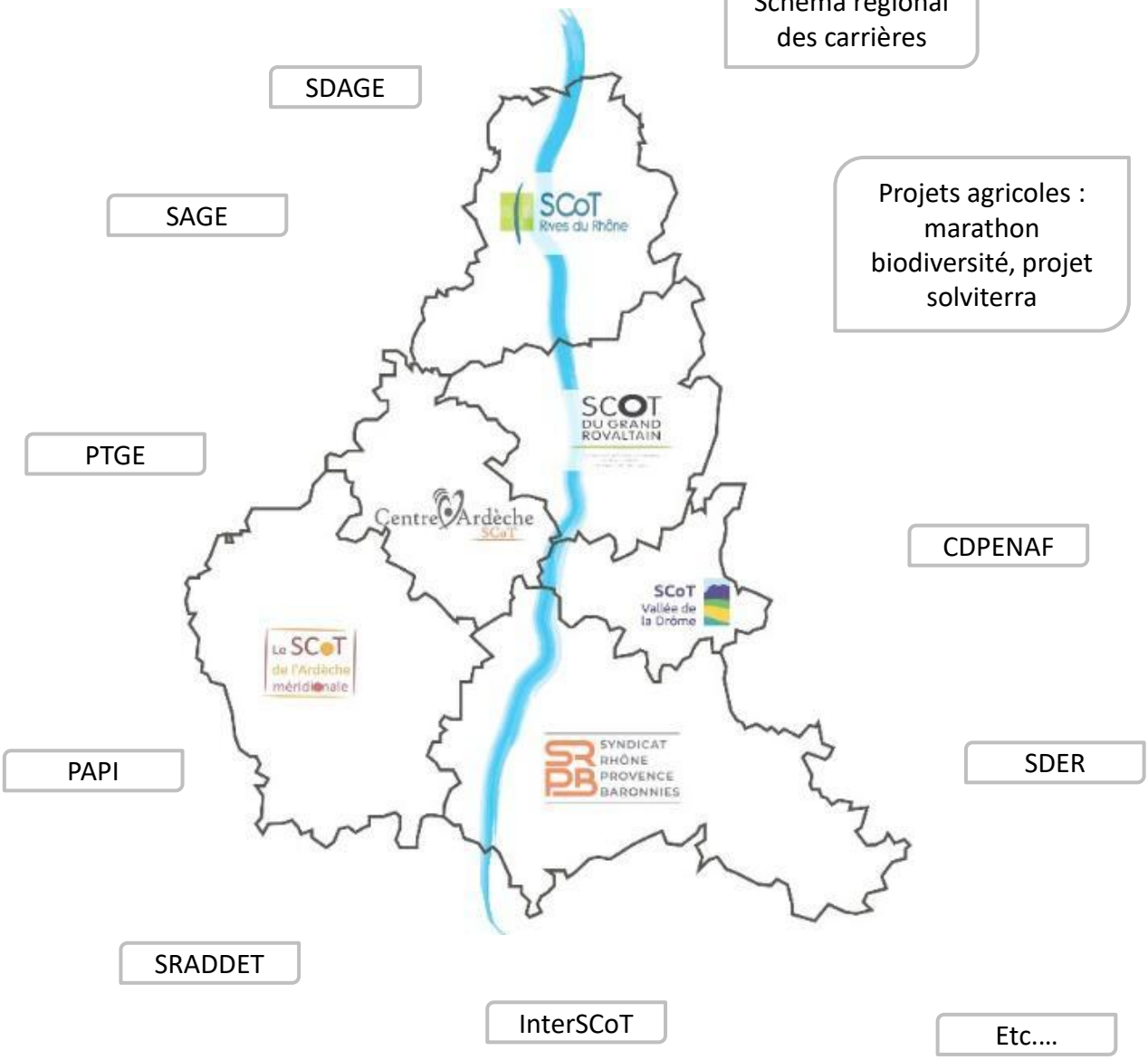

OBJECTIFS 2025 -2026

Promouvoir l'appropriation du SCoT et de ses enjeux

Faire connaître le SCoT, son rôle, en assurer une bonne compréhension, c'est :

Rassembler les acteurs du territoire autour du projet de développement
Assurer le portage du projet à toutes les échelles d'action, de territoire
Agir en faveur de la solidarité et d'un aménagement résilient et durable

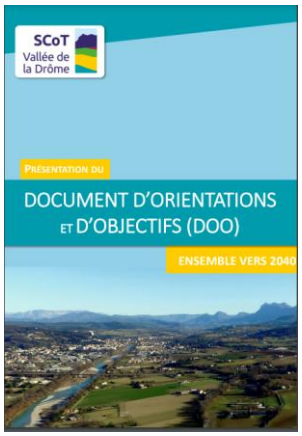

Pour cela, le SM SCoT œuvre à la rédaction de divers supports de communication :

- Fiches thématiques synthétiques
- Résumé pédagogique du projet, document de synthèse du SCoT : « L'esprit du SCoT »
- Guide de mise en œuvre

L'objectif ?

Donner des clés de lecture du SCoT
Proposer aux communes et aux EPCI, des outils à mobiliser dans leurs documents d'urbanisme pour assurer la compatibilité avec le SCoT
Permettre aux élus du bloc communal de relayer le SCoT dans leurs collectivités

L'observatoire du SCoT : un outil pour le suivi et l'évaluation



- ✓ **Suivre** l'adéquation entre les orientations inscrites dans le SCoT et les évolutions territoriales constatées
- ✓ **Mesurer** l'ampleur des changements obtenus, de tirer des leçons des succès et des échecs rencontrés
- ✓ **Alimenter** la dynamique des politiques publiques
- ✓ **Anticiper** le bilan que doit réaliser le SCoT au plus tard 6 ans après son approbation

La mise en place de l'observatoire permettra de doter le territoire d'un outil d'observation des dynamiques à l'œuvre et d'évaluer leurs effets. Il pourra également nourrir les réflexions des différentes politiques sectorielles des collectivités, ou encore, faire référence dans le suivi de la trajectoire ZAN sur le territoire.



Projet Espaces de Résilience dans les enveloppes urbaines !

Une étude spécifique sur les espaces libres au sein des espaces bâtis va être lancée afin de pouvoir mieux identifier ces espaces et de les conserver pour des fonctions résilientes, climatiques et environnementales.

Le projet, d'une durée de 3 ans, a pour objectif d'identifier les espaces de résilience présents sur le territoire du SCoT au sein des enveloppes urbaines, de leur affecter une typologie et un enjeu et enfin de réfléchir à des solutions/actions afin de les préserver et/ou de les développer, permettant ainsi de conserver un cadre de vie qualitatif et un environnement sain pour les habitants.

Ensuite, l'objectif est d'accompagner de manière expérimentale deux communes pilotes dans la mise en œuvre de ces solutions/actions. Les communes seront sélectionnées en fonction des enjeux identifiés dans le diagnostic et sur la base du volontariat.

Un objectif d'exemplarité et de transposabilité est recherché au travers de la réalisation du diagnostic et de l'accompagnement et la sélection des communes sera réalisée dans cette optique.

FÉDÉRATION DES SCoT

Cofinancé par l'Union européenne

FRANCE NATION VERTE
Agir · Mobiliser · Accélérer

PRÉFET DE LA DRÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

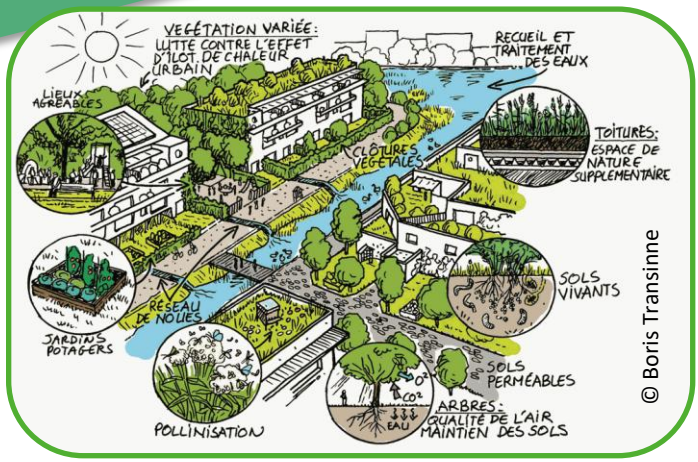

Villes et villages plus résilients face aux changements climatiques

Infiltration eau de pluie

Îlots de fraîcheur

Biodiversité

Multi-usages

Cadre de vie

Découvrez l'exposition itinérante sur le SCoT de la Vallée de la Drôme Aval

Cette année nous avons réalisé une exposition sur le SCoT de la Vallée de la Drôme Aval. Autour de 5 panneaux pédagogiques, vous pouvez découvrir les étapes du projet, les principaux enjeux issus du diagnostic territorial, les grandes orientations stratégiques.

Cette exposition est à disposition des communes ou des évènements grand public dans l'objectif d'expliquer le rôle du SCoT sur le territoire.

Vous pouvez également la retrouver en téléchargement sur notre site internet : www.scot-valleedrome.fr

